

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRE/2000/28
21 juillet 2000

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial sur l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail sur l'éclairage et
la signalisation lumineuse (GRE)

(Quarante-cinquième session, 2-6 octobre 2000,
point 5.7. de l'ordre du jour)

**PROPOSITION DE PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 4
À LA SÉRIE 01 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT No 45**

(Nettoie-projecteurs)

Transmis par l'expert de la France

Note : Le texte reproduit ci-après a été préparé par l'expert de la France afin de corriger une erreur de traduction. Le texte se rapporte au document TRANS/WP.29/723.

Note : Le présent document est distribué uniquement aux experts de l'éclairage et de la signalisation lumineuse.

A. PROPOSITION:

Paragraphe 7.1., corriger comme suit (français seulement) :

"..... au moins 70% pour les feux de croisement et, à titre facultatif aussi 70% pour les feux de route."

* * *

B. JUSTIFICATION

Le texte du paragraphe 7.1. du document TRANS/WP.29/1999/33 (et TRANS/WP.29/723) a résulté d'une traduction incorrecte dans le Français du document informel No. 8, qui a été adopté au cours de la quarante-deuxième session de GRE (TRANS/WP.29/GRE/42, pa. 51 et 52).
